



Section du Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand, le 25 septembre 2014

à

**Madame l'Inspectrice d'Académie  
Directrice académique des  
Services de l'Education nationale  
du Puy-de-Dôme**

Cité administrative  
Rue Pélissier  
**63034 CLERMONT-FERRAND Cédex**

**Objet :**

Conseil Ecole - Collège

Madame l'Inspectrice d'académie,

Le Conseil supérieur de l'Education a adopté un décret en juillet 2013 mettant en place un conseil école – collège.

Alors que le dispositif et les calendriers se mettent en place dans les circonscriptions, des collègues qui enseignent dans les zones rurales nous ont interrogés sur la prise en charge des frais de déplacement occasionnés par ces différentes réunions.

En conséquence, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous informer si un défraiement a bien été envisagé.

En vous remerciant par avance pour votre réponse et en vous assurant de notre attachement au service public d'éducation, nous vous adressons, Madame l'Inspectrice d'académie, l'expression de notre considération.

Pour le bureau syndical du SNUipp-FSU 63,  
Régine DUMAS, conseillère syndicale

**Copie à :**

M. Yves LEON (Inspecteur de l'Education nationale Adjoint à l'IA.)

---

**SNUIPP 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple , 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72, Fax 04.73.31.76.81

Snu63@snuipp.fr